

Attestation de financement sur fonds propres

Nom de la structure : ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES
COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE

Instance décisionnelle : Conseil d'Administration

** le cas échéant*

- DECIDE :

de financer le projet INTERREG V A « Grande Région » COSAN, sur fonds
propres à hauteur de 17 010.00 Euros,

- CERTIFIE :

- 1) que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le
cadre d'autres projets européens ;
- 2) que d'autres financements publics ou privés, non prévus au plan de
financement, ne seront pas utilisés pour couvrir les dépenses réalisées dans le
cadre du projet ;

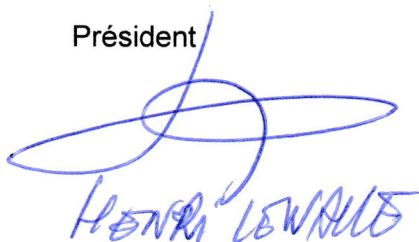
Fait à Arlon le 03 juillet 2018

Certifié sincère et conforme

Signature

Henri Lewalle

Président



Cachet de la structure

COTRANS asbl